



INFORMATION AUX RIVERAINS CHEMIN DU VIEUX-VESENAZ CHEMIN DES RAYES CHEMIN NEUF-DE-VESENAZ

AVIS DE TRAVAUX

Dès octobre 2026 jusqu'à fin mai 2027

(Sous réserve des conditions météorologiques)

Madame, Monsieur,

En tant que riverains des chemins concernés, la commune de Collonge-Bellerive tient à vous informer des travaux programmés au carrefour du Vieux-Vésenaz, qui comprendront des interventions sur les :

- Chemin Neuf-de-Vésenaz ;
- Chemin des Rayes ;
- Chemin du Vieux-Vésenaz.

Nature des travaux

Les travaux, réalisés conjointement avec les Services industriels de Genève (SIG), ont pour objectifs :

- Le **réaménagement** du carrefour,
- La **réhabilitation** des réseaux d'assainissement des eaux pluviales et usées,
- Le **renouvellement** du réseau d'approvisionnement en eau potable,
- La **modernisation** de l'éclairage public.

Calendrier

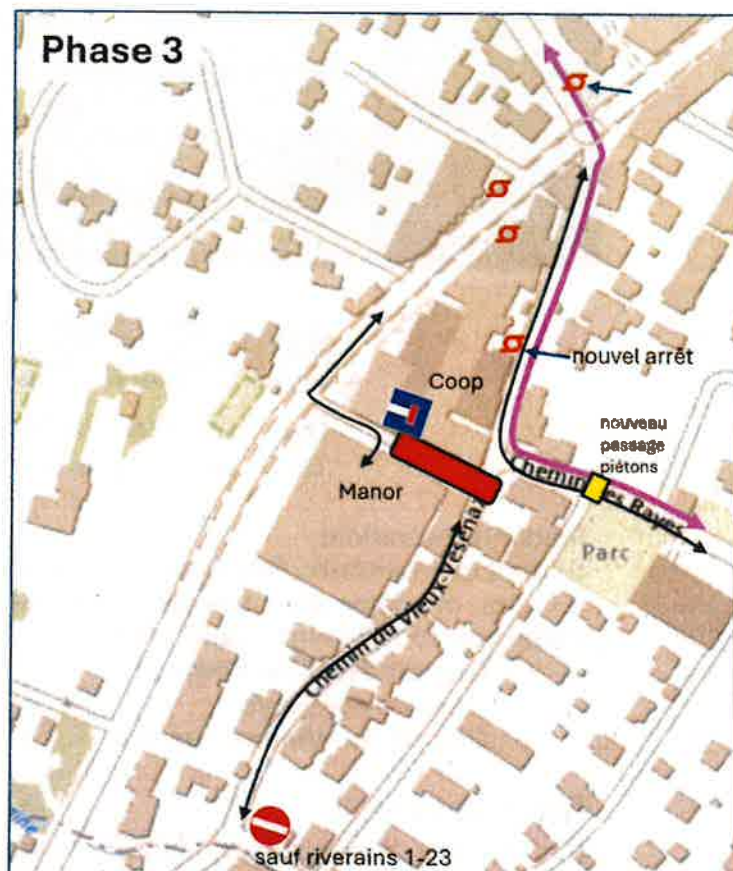
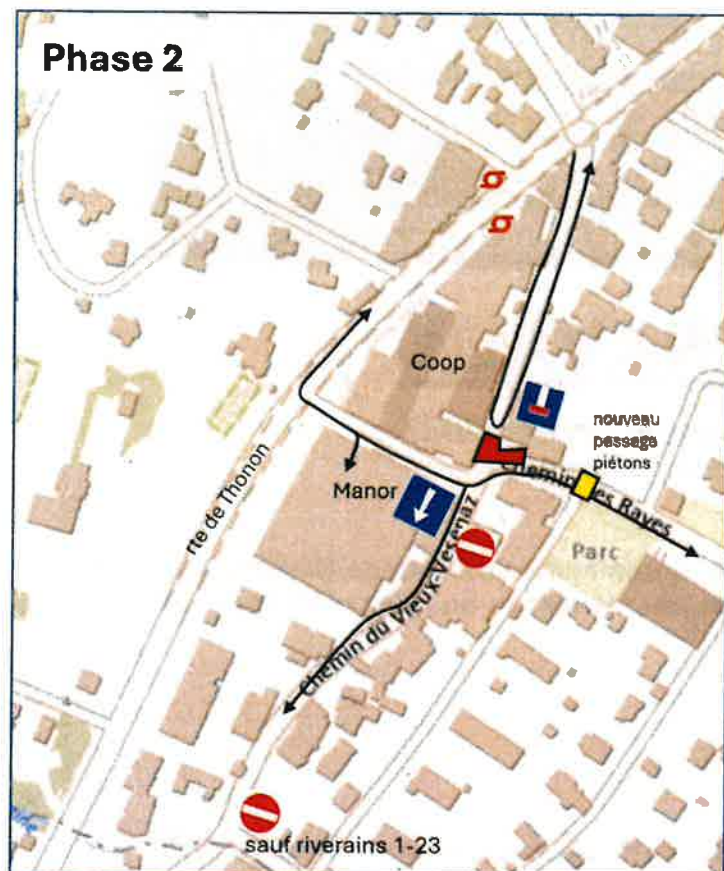
- **Travaux préparatoires : prévus courant octobre**
(abaissement des bordures, dépose du mobilier urbain, démolition des enrobés, etc.).
- **Durée prévisionnelle du chantier : environ 7 mois.**

Circulation et accès

- **Les accès** aux habitations et aux commerces seront maintenus **en permanence** durant le chantier.
- Des itinéraires de **déviatio**n pourront être mis en place selon l'avancement des travaux (voir page suivante).
- Les usagers sont invités à **respecter la signalisation** temporaire, pour leur sécurité et celle des équipes intervenant sur le chantier.

Nuisances

- Malgré les mesures mises en œuvre pour **limiter les désagréments**, certaines nuisances liées au chantier pourraient subsister.
- La commune **vous remercie** d'ores et déjà pour votre compréhension et votre collaboration durant cette période d'amélioration des infrastructures communales.



Phasage intentionnel 2026

Phase 1 : travaux préparatoires dès le 5.10

Phase 2 : fermeture ch. du Vieux-Vésenaz 19.10-22.11

Phase 3 : fermeture ch. Neuf-de-Vésenaz 23.11-19.12

Phasage intentionnel 2027 (à confirmer)

Phase 4 : fermeture ch. du Vieux-Vésenaz dès mi-janvier

Phase 5 : fermeture ch. Neuf-de-Vésenaz dès fin février

Sous réserve des conditions météorologiques et de l'avancement du chantier

Pour toute question, une permanence sera organisée à la Mairie, tous les jeudis matin de 8h à 10h à partir du 1^{er} octobre 2026 jusqu'à la fin des travaux. Cette permanence sera l'occasion d'échanger directement avec nos services et de recueillir vos observations.

Les autorités communales